



# L'APOLLINAIRois

VOL. 26 / NO 8 / mai 2019

Date de tombée : **31 mai 2019**

Prochaine parution : **18 juin 2019**



## SOIRÉE DES BÉNÉVOLES 2019

**HOMMAGE MASCULIN :**  
**M. JEAN-PIERRE TÉTREAULT**

**HOMMAGE FÉMININ :**  
**MME LOUISE JOBIDON**

**PRIX LINDA FORTIN :**  
**BIBLIOTHÈQUE**  
**AU JARDIN DES LIVRES**



- 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales : **31 mai**
  - Début de l'horaire d'été : **7 juin**

## INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Le mot d'Urbain
- 4 : Bibliothèque – Adoptons les bons gestes!
- 5 : Nouveaux arrivants – Résidus verts – Distribution de plans d'arbres
- 6 : Herbicycler – Composteurs – Barils récupérateurs d'eau de pluie

- 7 : Les bernaches du Canada
- 8 : Scouts Agapogil – L'Entraide – Pétanque
- 9 : Fermières – FADOQ les Alouettes
- 10 : Express Sainte-Foy – Fabrique – Entretien des cours d'eau
- 11 : Chevaliers de Colomb – Club Lions
- 12 : Course des 4-Vents (fermeture de rues)

- 13-16 : Procès-verbaux d'avril
- 17 : Programmation vélo été 2019
- 18 : La Fabuleuse – Économie d'eau – Gala JeunExcellence
- 19 : Calendrier des activités et coordonnées

*MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE*

# MOT DU MAIRE



L'édition 2019 de la Soirée des bénévoles s'est tenue le 6 avril dernier à la salle communautaire. Plus de 310 convives se sont rassemblés lors de cet événement symbolique. La salle arborait des décos à l'allure disco, en lien avec la thématique choisie par le comité organisateur. Notons que cette année, le prix Linda Fortin a été remis à la bibliothèque *Au Jardin des Livres* qui célébrait, par ailleurs, son quarantième anniversaire! L'hommage masculin et l'hommage féminin ont été respectivement remis à monsieur Jean-Pierre Tétreault ainsi qu'à madame Louise Jobidon. Ces deux bénévoles exemplaires ont accumulé, au fil des années, plusieurs heures de bénévolat au sein de la bibliothèque municipale. Ils ont su, de par leurs actions, faire évoluer et progresser les services en y laissant un brin de leur touche personnelle.

Grâce aux nominations des bénévoles de l'année, madame Karine Thomassin du Conseil d'établissement de l'École des Quatre-Vents, madame Monique Allard du Cercle Madeleine de Verchères (communément appelé les Filles d'Isabelle) et madame Lucie O'Neil de la bibliothèque *Au Jardin des Livres*, se sont vu récompensées d'une œuvre réalisée spécialement pour l'occasion par l'artiste en arts visuels, monsieur Yann Lemieux.

Nous profitons également de ces quelques lignes pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la Municipalité pour le temps qu'ils consacrent aux différents organismes. Vous êtes le cœur de ces ressources et la Municipalité ne serait assurément pas la même sans vous. Un grand merci également aux employés, aux fournisseurs et au comité organisateur!

Dans un autre ordre d'idées, les municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly et Saint-Gilles sont regroupées depuis quelques années dans le secteur 2 de la MRC de Lotbinière. Ce regroupement a permis à nos services de protection incendie de développer un réflexe d'entraide. Une complicité s'est ainsi installée parmi les officiers dirigeants de nos services qui se traduisent entre autres par des échanges qui permettent de planifier des actions communes.

À cet égard, il nous a semblé opportun de profiter du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal dans le cadre duquel nous avons reçu une subvention de 8796 \$ du ministère des Affaires municipales.

Cette subvention nous a permis d'octroyer un mandat d'un montant de 17 592 \$ à M. Mathieu Rouleau, consultant en sécurité civile et incendie. Chacune des municipalités du secteur contribuera également à hauteur de 2200 \$.

Le mandat consiste à produire un rapport exhaustif incluant les aspects techniques, financiers et organisationnels afin de dégager un diagnostic dans le but de formuler des recommandations. Le rapport intégrera également les impacts potentiels sur les ressources humaines selon les scénarios envisagés. Ainsi, les scénarios de mise en commun, de même que leur impact sur l'organisation des activités municipales actuelles seront précisés. Enfin, le budget des opérations ainsi qu'un plan d'immobilisation sur 5 ans y seront présentés. Nous croyons que ce rapport nous permettra d'améliorer notre efficacité et nous permettra aussi de faire des économies substantielles.

Par ailleurs, en ce qui concerne la sécurité civile, plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière se sont regroupées pour élaborer un plan municipal de sécurité civile qui comprend globalement un portrait sommaire des risques présents sur le territoire ainsi que les mesures prévues pour faire face aux sinistres. Chaque municipalité a reçu une subvention de 16 500 \$ pour l'élaboration de ce plan. Le regroupement des municipalités nous permettra d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels nous sommes confrontées ainsi que de gagner en efficacité, tout en profitant d'une économie d'échelle. Plus précisément, ce plan nous permettra :

- De respecter les dispositions du règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.
- Favoriser la réflexion sur les risques de sinistres présents sur le territoire de nos municipalités en vue de tenir compte de ceux-ci dans le contexte de notre préparation aux sinistres.
- Mettre en place des mesures de préparation générale permettant de faire face à tout type de sinistre, tant ceux d'origine naturelle qu'anthropique, et ce, en tenant compte des ressources dont nous disposons et de celles auxquelles nous avons accès par le biais d'ententes avec nos partenaires.
- Être en mesure de réagir promptement et efficacement lors de sinistres.

Ce plan améliorera nos connaissances en matière de risque présent sur notre territoire ainsi que les quatre dimensions de la sécurité civile que sont : la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Pour aider les municipalités à réaliser ce plan, un mandat a été donné à M. Philippe Jobin qui a travaillé plusieurs années au ministère de la Sécurité publique au service de la sécurité incendie.

Votre maire, Bernard Ouellet



# Le mot d'Urbain

## SERVICE DE L'URBANISME



### VENTE DE GARAGE

Les ventes de débarras ou ventes de garage sont autorisées dans toutes les zones, mais doivent être complémentaires ou accessoires à l'usage résidentiel exercé sur le même terrain. Il s'agit d'une vente à des fins personnelles et non commerciales d'objets mobiliers excédentaires.



La vente de garage est permise uniquement 2 fois dans une même année et pour une période maximale de 3 jours consécutifs entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre.

**Pensez à retirer vos abris d'hiver  
et les clôtures à neige.  
Le 1<sup>er</sup> mai était la date limite!**



### DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au :  
[www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)

Sur l'icône PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de :



Et vous y verrez la liste des demandes de permis disponibles en ligne.

Compilation des demandes de permis et certificats	Avril	Cumulatif
Autorisation chenil	0	1
Abattage d'arbre	1	1
Affichage	3	9
Agrandissement résidentiel	2	3
Autorisation changement d'usage	1	6
Autorisation démolition	3	6
Branchements	7	30
Clôture	3	4
Construction bâtiment complémentaire	9	16
Construction bâtiment principal	8	32
Installation septique	2	4
Licence de chien	0	1
Patio, galerie, terrasse	2	4
Piscine	5	7
Puits	1	3
Rénovation	18	32
Lotissement	1	2
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>161</b>

Pour toutes informations concernant le service d'urbanisme, n'hésitez pas à communiquer avec mes collaboratrices par téléphone au 418 881-3996 ou par courriel :

**Louise Camiré**, inspecteur en bâtiment et en environnement au poste 224, [louise.camire@st-apollinaire.com](mailto:louise.camire@st-apollinaire.com)

**Nathalie Breton**, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint au poste 235, [nathalie.breton@st-apollinaire.com](mailto:nathalie.breton@st-apollinaire.com)

**Cathy Bergeron**, directrice générale adjointe et responsable du service d'urbanisme au poste 229, [cathy.bergeron@st-apollinaire.com](mailto:cathy.bergeron@st-apollinaire.com)

**Bon printemps!**

*Votre ami, Urbain Fleury*

Visitez le site internet de la Municipalité au : [www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)

## La bibliothèque « Au Jardin des livres » de St-Apollinaire vous informe...



### PETIT RAPPEL

Il est essentiel que vous ayez votre carte d'abonné lorsque vous venez emprunter des livres à la bibliothèque. Pour le retour, vous n'en avez pas besoin, mais si nous devons faire un renouvellement, un prêt ou pour toute autre action qu'un retour, nous avons besoin de votre carte. Cela nous évite de faire des erreurs et diminue aussi le temps d'attente pour les autres usagers. Alors, s'il vous plaît, assurez-vous d'avoir votre carte avec vous, sinon nous devrons malheureusement vous dire de revenir une fois que vous l'aurez en main. Si vous l'avez perdue, nous pouvons vous refaire une carte au coût de 2 \$.

**Lorsque la bibliothèque est ouverte**, vous devez venir porter vos retours au comptoir. Nous vidons la chute à l'ouverture de la bibliothèque, alors si vous laissez vos livres dans la chute, ils seront retournés le lendemain et vous aurez des frais.

Pour les gens qui n'aiment pas particulièrement lire, nous avons aussi une table à casse-tête. Il y en a toujours un en cours, alors n'hésitez pas à venir donner un coup de main à Josée, notre bénévole « fan » de casse-tête!

### RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Si vous êtes intéressés à devenir bénévole à la bibliothèque, venez demander un formulaire au comptoir et je vous rappellerai par la suite. Nous avons toujours besoin de gens souriants et dévoués. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander aux bénévoles en place ou à m'appeler au 418 881-3996, poste 250.



Vous êtes curieux de nature et passionné de généalogie?

Partez à la découverte de vos ancêtres grâce à votre carte d'abonné de bibliothèque!

**Généalogie Québec**, c'est des millions d'images et de fiches, dont des registres de mariage et de baptême, des pierres tombales, des cartes mortuaires, des registres paroissiaux et plus encore! Rendez-vous sur [mabibliotheque.ca/cnca](http://mabibliotheque.ca/cnca), onglet « Livres & ressources numériques ». Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP.

Pour connaître les nouveautés ou les activités à venir, suivez-nous sur [facebook](#) à : Bibliothèque Au jardin des livres.

Julie Michaud, responsable de la bibliothèque

# VOTRE TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE !!!

Beaucoup de personnes considèrent les toilettes comme une poubelle et jettent dans la cuvette n'importe quel type de déchets : des protections féminines, des lingettes, des restants de nourriture, litière pour chat, mais aussi médicaments et lentilles de contact... sans se douter de l'impact écologique et économique de leur geste.

Évidemment, l'eau est épurée et traitée, mais si l'on y jette toute sorte de choses, en plus d'être un geste de pollution, cela peut engendrer plusieurs conséquences néfastes, et ce, autant pour l'environnement que pour le réseau sanitaire. D'abord, cela entraîne un gaspillage d'eau inutile, pour se débarrasser des matières qui pourraient très bien aller dans le bac de compost ou dans la « vraie » poubelle. De plus, envoyer n'importe quelles matières à la toilette risque de briser vos installations sanitaires, en plus de boucher ou endommager le réseau d'égout municipal. Le processus d'épuration peut aussi s'avérer plus long quand il y a trop de résidus et son fonctionnement peut même être altéré, entraînant des coûts supplémentaires de traitement, qui malheureusement se retrouvent aux frais des citoyens par le biais du compte de taxes.

**Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement.** Il est interdit de les jeter dans les toilettes! Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes, ce qui nuit au bon traitement des eaux usées. Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, **n'en tenez pas compte, jetez-les toujours à la poubelle.**

Le rejet de produits toxiques, comme des huiles, des peintures ou des médicaments, dans les toilettes est **TOTALEMENT INTERDIT PAR LA LOI**, car ceux-ci risquent de contaminer l'eau et de se retrouver dans l'environnement, causant du tort à la faune et à la flore aquatique. Bref, disposer adéquatement de ses matières résiduelles est le devoir de chaque citoyen, pour le bien-être de l'environnement, des finances publiques et des citoyens.

**Adoptons les bons gestes!**

## POCHETTES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS



Nous invitons les personnes nouvellement établies sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire à se présenter au bureau municipal, 11, rue Industrielle, afin de se procurer **une pochette des nouveaux arrivants**.

Cette pochette contient plusieurs informations sur la Municipalité, telles la collecte des ordures et de la récupération, une liste des commerces et industries, une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire avec le livret explicatif, etc. **Passez nous voir!**

## GAZON ET FEUILLES MORTES

Vos sacs de résidus verts doivent être déposés près des conteneurs prévus à cet effet, situés **au bout de la rue des Vignes, face au garage municipal.**

**IL EST IMPORTANT DE NE PAS METTRE VOS SACS DANS LES CONTENEURS.** Veuillez les laisser à côté des conteneurs.

**LES SACS SONT DÉPOSÉS DANS LES CONTENEURS PAR NOS EMPLOYÉS ET NON PAR DE LA MACHINERIE. LES SACS DOIVENT ÊTRE D'UN POIDS RAISONNABLE POUR ÊTRE MANIPULABLE PAR DES PERSONNES.**

Veuillez idéalement, **utiliser des sacs en papier.** Ceux-ci sont biodégradables et économiques à l'achat.

Ces conteneurs sont réservés EXCLUSIVEMENT pour les résidus verts. Il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'y déposer tout autre déchet.



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris

## DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS D'ARBRES



Le **25 mai prochain**, il y aura distribution gratuite de plants d'arbres au centre Multifonctionnel, 20, rue Terry-Fox, de 9 h à 12 h.

Jeunes plants de feuillus et de résineux seront offerts gratuitement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts.

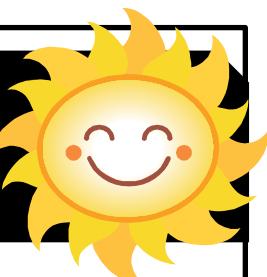
Quantité d'arbre offert : 1 plant par citoyen.

Aucune réservation nécessaire, premier arrivé, premier servi!

Pour information, veuillez communiquer avec madame Cathy Bergeron au 418 881-3996, poste 229 ou par courriel à :

[cathy.bergeron@st-apollinaire.com](mailto:cathy.bergeron@st-apollinaire.com)

## HORAIRE D'ÉTÉ



**À compter du 7 juin** prochain, le bureau municipal, le centre Multifonctionnel et le bureau mandataire de la SAAQ fermeront **à 15 h le vendredi**, et ce, jusqu'au vendredi 30 août 2019 inclusivement.



# HERBICYCLER, c'est pas compliqué!

**Comment :**

- Tondez votre gazon plus fréquemment.
- Laissez les résidus de gazon sur la pelouse.
- En 48 heures, tout sera décomposé.

## Avantages :

- diminue le temps requis pour la tonte;
- réduit la durée d'entretien de la pelouse;
- renforce la santé de la pelouse;
- réduit le volume de déchets.

### Trucs simples :

Coupez le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 centimètres (3 pouces).

Laissez sécher les surplus de gazon et utilisez-le ensuite comme paillis ou engrais dans le jardin et les plates-bandes.

**Pour  
l'environnement,  
HERBICYCLEZ!**



## COMPOSTEURS DOMESTIQUES

La Municipalité met à votre disposition des composteurs au prix de **30 \$** l'unité.

Ces composteurs sont faciles à manipuler et vont vous fournir les engrais que vous seriez dans l'obligation d'acheter pour vos potagers et plates-bandes. C'est une économie à coup sûr au niveau de vos taxes, au niveau de l'achat de vos engrais, tout en contribuant à l'amélioration de votre qualité de vie.

Tous ces petits gestes sont importants et permettent la diminution de tonnes de déchets au site.

Passez au bureau municipal pour payer votre composteur et celui-ci vous sera livré à votre domicile par la suite.



**30 \$ taxes incluses**

## BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La Municipalité de Saint-Apollinaire a des barils récupérateurs d'eau de pluie à vendre au coût de **30 \$** chacun, taxes incluses.

Il vous suffit de passer au bureau municipal, payer votre baril et celui-ci vous sera livré à votre domicile.

### INSTALLATION :

1. Mettre le sol à niveau et le compacter sur une superficie de 60 cm X 60 cm.
2. Installer une base faite de bois ou de béton d'une épaisseur de 20 cm qui élèvera le baril.
3. Couper la gouttière à 20 cm au-dessus du baril.
4. Installer deux coudes séparés par une section de 15 cm de gouttière.
5. Mettre le baril en place avec la moustiquaire.

### ENTRETIEN :

- ❖ Retirer les débris, les feuilles et aiguilles régulièrement pour ne pas obstruer la moustiquaire.
- ❖ Avant le gel, séparez votre baril du système de gouttière et retournez-le.
- ❖ Replacer le système de gouttière initial pour la saison hivernale.

Téléphone : 418 881-3996

Courriel :  
[municipalite@st-apollinaire.com](mailto:municipalite@st-apollinaire.com)



# LES BERNACHES DU CANADA



## L'ENVERS DE LA MÉDAILLE

*Qui n'aime pas regarder quelques bernaches se promener dans un parc ? Or, nos sentiments peuvent changer lorsque ces oiseaux se comptent par dizaines. Quelques problèmes apparaissent alors :*

- *Détérioration des pelouses par le broutage des bernaches ;*
- *Érosion des berges ;*
- *Diminution de l'esthétisme des lieux en raison de leurs fientes et problème de salubrité ;*
- *Altercation possible entre des passants et des bernaches qui protègent leur couvée ;*

*VEUT MIEUX PRÉVENIR QUE GUÉRIR !*



## LES BERNACHES DU CANADA, LES CANARDS ET AUTRES ANIMAUX SAUVAGES : POURQUOI NE PAS LES NOURRIR ? COMMENT LES ÉLOIGNER ?

Les bernaches ou communément appelées « outardes » de même que tous les canards et autres animaux sauvages ne doivent pas être nourris, car cela peut nous nuire (santé et sécurité), nuire à l'environnement, aux habitats et aussi à la santé de ces animaux, en plus de modifier leur comportement.

**Ne pas nourrir les oiseaux, pour l'homme** | Les oiseaux deviennent plus agressifs et développent un esprit de compétition entre eux au fur et à mesure que les populations se concentrent. Ils doivent aussi survivre dans un monde plein de dangers (les chiens, les chats, les voitures et les humains). **Il y a donc des risques pour la sécurité humaine.**

Le surpeuplement dans un secteur restreint peut entraîner la dégradation de l'habitat – les excréments peuvent compromettre la qualité de l'eau et le surpâturage peut endommager les zones herbeuses.

**Ne pas nourrir les oiseaux, pour les oiseaux eux-mêmes** | Les oiseaux peuvent souffrir de problèmes diététiques et de problèmes de nutrition. Il vaut mieux qu'ils constituent leurs réserves en se déplaçant d'un lieu à l'autre à la recherche d'un régime alimentaire naturel et sain. En devenant moins farouches, ils sont plus vulnérables aux dangers et peuvent également développer des comportements agressifs s'ils sont habitués à être nourris par l'homme.

Saviez-vous qu'une bernache du Canada adulte mange jusqu'à 1,8 kg (4 lb) d'herbe par jour et libère jusqu'à 0,9 kg (2 lb) de matières fécales quotidiennement? Les parcs, les pelouses et les terrains de golf bien entretenus qui longent les étangs ou les plans d'eau constituent un habitat idéal où les bernaches du Canada peuvent paître.

## DES BERNACHES SUR VOTRE TERRAIN? LES FIENTES ET LES CRIS DE CES OISEAUX À L'AURORE VOUS DÉRANGENT?

Si des bernaches vont sur votre terrain, c'est parce que quelque chose les attire : nourriture, site gazonné, plans d'eau, structures propices à la nidification (îles, toits, etc.).

Bien qu'on vous invite à la tolérance, de simples trucs peuvent dissuader la sauvagine de prendre possession de votre chez-vous ou de certains espaces publics :

1. Respecter la réglementation de laisser 10 m de berge à son état naturel.
2. Laisser pousser les herbes naturelles à une hauteur minimum de 1 pied sur la pente de la berge aux endroits où la Ville ne peut respecter la zone de 10 m.
3. Modifier l'habitat et empêcher l'accès en mettant une clôture de 1 pied, 1,5 pied de hauteur (et possibilité de laisser pousser l'herbe).
4. Naturaliser les bandes riveraines par la plantation d'arbres, arbustes et plantes herbacées.
5. Éviter les espaces verts permettant un atterrissage des bernaches sans obstacle, planter des arbres ou ajouter du mobilier urbain à vos aménagements.

# LES SCOUTS AGAPOGIL

Le 14 avril dernier avait lieu la remise des décorations au Gala reconnaissance District des Rivières : Secteur Rive-Sud/Beauce.



3 de nos membres adultes et gestionnaires du groupe ont reçu leur Brevet de Gestion :

- **Jonathan Bernard** (Président) = Cabestan vert.
- **Jean-François J-Giguère** (Animateur Responsable Louveteau, Animateur Castor et Adjoint Chef de Groupe) = Cabestan bleu et vert + formation en secourisme.
- **Sylvain Thériault** (Chef de Groupe, Animateur Castor) = Cabestan vert + formation en secourisme.



Nous avons également 5 autres animateurs qui ont débuté leur parcours formation :

- **Daniel Lessard** (Animateur Castor) = Étape 1 programme DAFA.
- **Mélanie Boutin** (Animatrice Castor) = Étape 1 programme DAFA.
- **Tanya Gagné** (Animatrice Castor) = Portail + Étape 1 programme DAFA et secourisme.
- **Émilie Boudreau** (Animatrice Louveteau) = Portail + Étape 1 programme DAFA et secourisme.
- **Roxanne Labadie** (Animatrice Castor, en congé de Maternité) = Portail et secourisme (absente sur la photo)



Nous sommes très heureux d'offrir une animation et une gestion de qualité au 127<sup>e</sup> Groupe Scout Agapogil.

J'ai dit!

Jonathan Bernard,  
Président du 127<sup>e</sup> Groupe Scout AGAPOGIL  
**418 881-3305**  
[jonathan.bernard@globetrotter.net](mailto:jonathan.bernard@globetrotter.net)



Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

Nous voulons remercier tous ceux et celles qui sont venus nous encourager lors de notre journée hot-dogs et de vente au profit du Relais pour la Vie. C'est une cause qui nous tient à cœur et qui touche tout le monde.

Votre générosité a pour but de venir en aide à nos citoyens, ainsi qu'à des causes dans notre communauté.

Nos bénévoles travaillent fort afin de trier tous les articles et vêtements reçus chaque jour. Vos dons nous permettent de réutiliser et recycler des biens **légèrement utilisés** au lieu de finir au site d'enfouissement. C'est avec vous et vos précieux dons que nous pouvons aider les générations à venir afin qu'ils aient un avenir. Notre planète est précieuse et il faut en prendre soin!

Nous vous invitons à venir encourager notre équipe au Relais pour la Vie le 1<sup>er</sup> juin prochain au terrain des loisirs sur la rue Terry-Fox.

Merci pour votre confiance et vos dons!

À bientôt,  
Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

## CLUB DE PÉTANQUE DE SAINT-APOLLINAIRE

À vous tous, citoyens de Saint-Apollinaire, jeunes et moins jeunes, si vous désirez vous amuser tout en socialisant, venez nous rencontrer au terrain des loisirs de Saint-Apollinaire, derrière le centre Multifonctionnel, tous les jeudis soirs à 19 h.

[Si vous n'avez jamais joué à la pétanque, nous pouvons vous prêter des boules pour un essai.](#)

Veuillez communiquer avec nous pour plus de renseignements.

Diane Charest : **418 881-3263**  
Claudette Croteau : **418 881-2779**  
Louise Croteau : **418 881-3140**



Il nous fera grand plaisir de vous accueillir tous les jeudis pendant la saison estivale.

Diane Charest, pour le Club de pétanque

## Cercle de Fermières Saint-Apollinaire



Le mois de mai est une période très active pour les Cercles de Fermières du Québec!

Lors de notre assemblée générale annuelle qui avait lieu le 1<sup>er</sup> mai dernier, les 3 postes ouverts en élection ont été comblés sans opposition par Mesdames Solange Fortier au poste de présidente, Louise Verreault au poste de trésorière et Johanne Bergeron au poste de conseillère no 2. Merci à ces 3 membres très actives qui s'engagent à nouveau au conseil d'administration local pour un terme de 2 ans.

Le Congrès régional des Cercles de Fermières de la Fédération 10 Lévis-Lotbinière-Nouvelle-Beauce, qui avait lieu du 2 au 4 mai à Saint-Elzéar, fut l'occasion d'admirer les plus belles pièces artisanales ayant été réalisées dans le cadre du concours annuel d'artisanat textile des CFQ lors de l'exposition publique. Notre Cercle y était bien représenté encore cette année.

Notre souper annuel de clôture se déroulera le mercredi 5 juin prochain à 18 h à la salle du Conseil municipal.

Le 11 juin 2019 est la Journée mondiale du Tricot. Partout dans le monde, des adeptes du tricot seront actifs et actives pour partager leur passion et en faire la démonstration de multiples façons. Ici à St-Apollinaire, nos membres tricoteuses ont choisi de sortir sur le parvis de l'église, si la température le permet, afin d'échanger avec le public sur cette merveilleuse activité. L'activité se déroulera au centre Multifonctionnel en cas de pluie.

Cette année encore, notre Cercle sera présent à la Course des 4 Vents, pour la préparation et la distribution des collations et breuvages aux participants lors de cet événement qui aura lieu le 15 juin prochain.

Le 27 juin prochain se tiendra l'une de nos activités d'importance pour le financement de notre Cercle, soit le BINGO ANNUEL au profit du Cercle, à la salle des Lions de Laurier/St-Flavien. Tout le public est cordialement invité à se joindre à nous pour cette soirée. Si vous souhaitez nous apporter votre soutien, vous pouvez réserver vos cartes au montant de 11 \$ en communiquant le plus tôt possible avec Madame Solange Fortier (présidente) au 418 881-3531.

Je profite de ce dernier communiqué avant l'été pour inviter toutes les femmes (à partir de 14 ans) qui aimeraient se joindre à nous, sachez qu'il n'existe aucun prérequis pour adhérer au Cercle de Fermières. Votre seul intérêt pour les travaux d'artisanat est suffisant pour devenir membre. N'hésitez pas!

Si vous souhaitez vous familiariser à des techniques artisanales, accéder à de multiples ressources, participer à des expositions et surtout partager les connaissances et expériences d'autres personnes passionnées et dévouées, joignez-vous à nous dès maintenant en contactant la soussignée. Nous sommes présentement en période active de recrutement. L'abonnement annuel est au coût de 30 \$ incluant le magazine L'Actuelle (5 numéros/année) que vous recevez par la poste. Nos réunions régulières se tiennent toujours le premier mercredi de chaque mois à 19 h à la salle du Conseil municipal.

Suivez-nous également sur notre page Facebook (Cercle de Fermières Saint-Apollinaire).

Passez un bel été, on se retrouve en septembre prochain!

*Claudine Bouchard, vice-présidente : 418 881-3896*

## CLUB FADOQ LES ALOUETTES DE SAINT-APOLLINAIRE



Merci pour votre participation à notre assemblée générale. Nous avons apprécié votre joie de vivre et votre esprit de collaboration lors du souper spaghetti. Le repas a été cuisiné par le propriétaire du casse-croûte Chez LIZON. **Félicitations** pour cette délicieuse sauce! Nous nous sommes bien amusés au baseball poche. Les joueurs de cartes étaient nombreux à essayer de faire faire... une chienne à leur adversaire! Nous vous disons à l'an prochain.

Nos activités sont toutes terminées et nous sommes satisfaits de l'esprit d'équipe que vous manifestez lors de nos rencontres hebdomadaires ou mensuelles.

Depuis le mois d'avril, le renouvellement de votre carte se fait par courrier avec le bureau de Sainte-Foy, donc nous ne pourrons plus vous remettre notre dépliant avec nos activités. Surveillez bien dans l'Apollinaire de septembre, nous indiquerons la programmation de ce que nous vous offrons pour la période 2019-2020. Je vous conseille de la découper et de la garder précieusement.

## Bonne Fête des pères!

Passez de belles vacances et revenez-nous en pleine forme en septembre!

Lina Desrochers,  
Présidente du club FADOQ les Alouettes

## HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

LUNDI :	8 h à 22 h
MARDI :	8 h à 17 h et 18 h à 22 h
MERCREDI :	8 h à 22 h
JEUDI :	8 h à 22 h
VENDREDI :	8 h à 15 h et 17 h à 22 h (horaire d'été)
SAMEDI :	8 h à 15 h
DIMANCHE :	8 h à 15 h



Il nous reste encore quelques bracelets réfléchissants pour la sécurité des cyclistes, marcheurs et joggeurs.

UN bracelet est attribué par adresse, jusqu'à épuisement.

Passez chercher votre bracelet au bureau municipal, 11, rue Industrielle.

**Express vers Sainte-Foy**

**Horaire ÉTÉ 2019**

**DU LUNDI 3 JUIN AU VENDREDI 16 AOÛT**  
INCLUSIVEMENT

**EN SEMAINE DE**

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

**DÉPARTS** : Laurier-Station à **6 h 15, 8 h et 11 h 15**  
**RETOURS** : Sainte-Foy à **13 h, 16 h 10 et 18 h 10**

Le trajet reste toujours le même.

Express Lotbinière

**POINTS DE VENTE :**

**PROXIM** Kirouac et Lavoie  
130, boul. Laurier, Laurier-Station

**JEAN COUTU**  
144, Principale, Saint-Apollinaire

[www.express-lotbiniere.com](http://www.express-lotbiniere.com) • 418 881-3884, poste 103

## FABRIQUE DE SAINTE-ÉLISABETH-DE-LOTBINIÈRE

La communauté de Saint-Apollinaire vous informe...

Mon patrimoine religieux, j'y tiens!



### La campagne de sollicitation pour la Contribution Volontaire Annuelle (CVA)

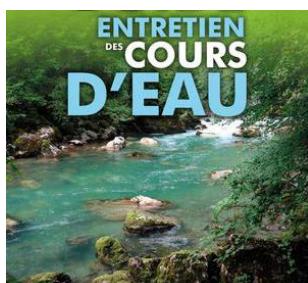
L'envoi de la documentation pour la CVA s'est fait au cours de la semaine du 28 avril dernier. Cette année, notre objectif est de 65 000 \$ et nous devons garder en mémoire que nous avons toujours une dette de 22 000 \$ envers la Fabrique.

Nous tenons à remercier la Municipalité Saint-Apollinaire qui a accepté de commanditer les frais de la poste. Nous tenons aussi à remercier les bénévoles qui ont donné de leur temps pour mettre sous enveloppe la documentation concernant la CVA.

Vous pouvez faire votre don par la poste ou en personne au secrétariat situé au 98, rue de l'Église. N'oubliez pas de libeller votre chèque au nom de la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, pour la Communauté Saint-Apollinaire.

Nous comptons sur votre générosité pour l'atteinte de notre objectif.

Jeanne d'Arc Lepage  
Marguillière de la Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière  
Membre de la communauté de Saint-Apollinaire



Aucun entretien de cours d'eau ne peut être effectué sans les autorisations des ministères. C'est donc la Municipalité qui reçoit les demandes d'entretien de ses citoyens et mandate ensuite le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière pour effectuer l'entretien du cours d'eau en question.

Le service d'ingénierie consulte les citoyens concernés par chacun des projets d'entretien et fait les démarches auprès des ministères pour obtenir les autorisations requises. Par la suite, un entrepreneur peut effectuer l'entretien du cours d'eau pendant la période des basses eaux estivales, soit du 15 mai au 31 octobre, afin de protéger la qualité de l'eau et permettre l'ensemencement des talus pendant la période de croissance de la végétation.

Voici quelques exemples des mandats du service :

- Demande d'entretien (fin privé ou municipal);
- Confection de plans et devis;
- Demande de certificat d'autorisation (détournement et remblayage) pour fin municipal;
- Demande d'avis technique;
- Rencontre des usagés;
- Sensibilisation.

SOURCE MRC de Lotbinière <http://www.mrclotbiniere.org/mrc-de-lotbiniere/services/ingenierie/>

# Chevaliers de Colomb



Bonjour à tous!

Au moment d'écrire ces mots, il y a encore de la neige au sol! D'ici quelques semaines, on devrait voir la verdure et les fleurs apparaître ainsi que la chaleur que nous attendons avec impatience.

Le 27 avril dernier a eu lieu le méchoui des Chevaliers. Ce fut un grand succès encore une fois! Bravo au responsable frère Réal Labrecque et son équipe. On a profité de l'occasion pour remettre des dons aux scouts, à la Fabrique, à la fondation de la Maison de la famille, ainsi qu'à la Maison de répit de Saint-Apollinaire.

Comme vous le savez, nos profits sont tous remis en dons dans notre municipalité.

Je profite de l'occasion pour vous dire que les Chevaliers ont beaucoup d'appareils qui peuvent venir en aide aux personnes accidentées ou qui ont subi des opérations médicales qui nécessitent ce genre d'appareils (béquilles, marchettes, fauteuils roulants), tout ça prêté gratuitement pour tout le monde de la paroisse qui en font la demande. Vous pouvez communiquer avec le responsable qui est le frère Noël Masse au 418 881-3392.

Ma conjointe et moi vous souhaitons un beau printemps avec beaucoup de soleil!

Denis Gagnon,  
Grand Chevalier

**SI VOUS AVEZ DES OBJETS MONSTRES À FAIRE RAMASSER, COMMUNIQUER AVEC**



Téléphone : 418 881-0084  
Courriel : [info@recyclav.com](mailto:info@recyclav.com)  
C'EST GRATUIT!

# CLUB LIONS SAINT-APOLLINAIRE



## Marche pour Les Chiens-Guides

Le dimanche 26 mai, à partir du parc canin situé sur la rue Terry-Fox, près du centre Multifonctionnel, se tiendra une marche de 3 km dans le secteur sud-ouest de la municipalité.

Tous les résidents de St-Apollinaire et des municipalités du comté sont invités à participer à cette marche.

C'est l'occasion pour ceux qui le désirent d'amener votre chien à rencontrer d'autres amis lors de la marche. Une bonne façon de se rencontrer également pour tous, en faisant une bonne action.

Nous offrons des chiens guides à des Canadiens atteints d'un handicap de : vision, épilepsie, diabète, autisme et autres.

Nous vous invitons à encourager par un don, le dressage de ces aides indispensables.

**Inscription le 26 mai à 9 h 30 et marche à 10 h 30.**

Pour informations : Éric Sigier 418 928-1050  
<http://www.chiens-guides.com/>



# FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES



**Le samedi 15 JUIN 2019 de 8 h à 12 h**

Un événement de cette envergure ne pourrait avoir lieu sans la contribution de nombreux bénévoles, partenaires, mais surtout, sans la précieuse collaboration des résidents du secteur. En effet, sur le parcours des coureurs, la circulation automobile sera interrompue de 8 h à 12 h.

Vous êtes d'ailleurs invités à encourager les coureurs ou à venir donner un coup de main lors de cette journée. **Merci à l'équipe des pompiers et à la Municipalité pour leur engagement.**

N'oubliez pas que vous pouvez encore vous inscrire à cet événement familial favorisant le dépassement de soi. Venez **courir** ou **marcher** en ayant du plaisir et surtout en étant fier de vous! Tous les profits iront directement aux enfants; cour d'école, matériel d'éducation physique et activités parascolaires.

Pour toutes questions ou pour faire du bénévolat, veuillez téléphoner au 418 255-0707 ou écrire à [coursedes4vents@gmail.com](mailto:coursedes4vents@gmail.com)

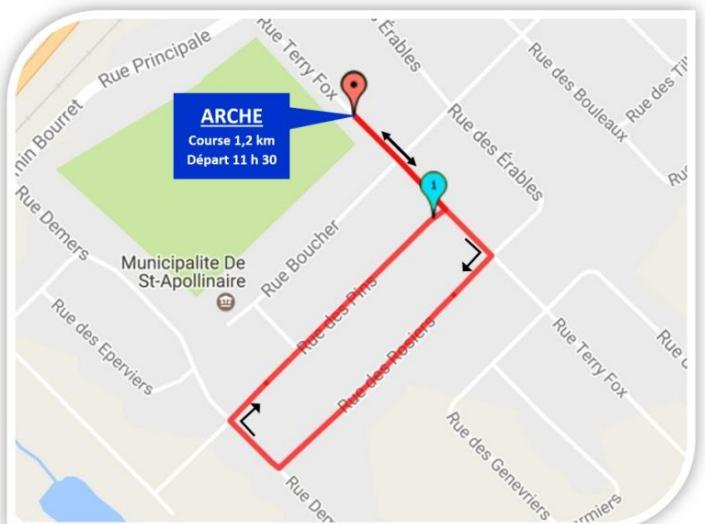
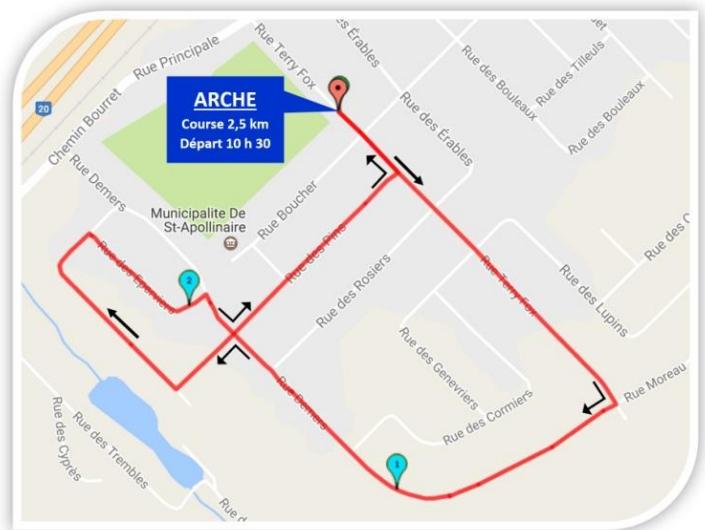
## Rues utilisées

**8 h à 10 h 30** : Rues Terry-Fox, des Rosiers, des Pins, Demers, Chemin Bourret et Route du Bois de l'Ail.

**10 h 30 à 11 h 30** : Rues Terry-Fox, Moreau, Demers, des Éperviers, des Pins et du Grand-Duc.

**11 h 30 à 12 h** : Rues Terry-Fox, des Rosiers, des Pins et Demers.

Site internet : [www.coursedes4vents.com](http://www.coursedes4vents.com)



# PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2019

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 857-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590- 2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR LES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a fait l'installation d'une super station de quatre bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur un terrain commercial de la rue Laurier;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne prévoit pas la construction de ce type d'équipement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 février 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 857-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 858-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590- 2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS CERTAINES ZONES SITUÉES À PROXIMITÉ DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LA RUE DES VIGNES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est inapproprié de permettre des restaurants-minute et des dépanneurs autour d'une école;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 février 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 858-2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

### ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 861-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS DE GARAGE ATTENANT ET DE GARAGE DÉTACHÉ DANS LES TABLEAUX 8 ET 9 DE L'ARTICLE 5.2.

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas de limitations relativement à la forme et à la distance des parties du bâtiment annexe qui touchent au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 861-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 861-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 861-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'apporter des modifications aux définitions de garage attenant et de garage détaché dans les tableaux 8 et 9 de l'article 5.2.

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 863-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 863-2019 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter et de modifier des définitions en lien avec les bâtiments attenants.

### DÉROGATION MINEURE – 41, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de lotissement numéro 2018-008 et une demande de dérogation mineure numéro 2018-053 pour la propriété située au 41, rue Principale, lot 5 335 721 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par la résolution numéro 17714-11-2018 adoptée le 5 novembre 2018, a suspendu la demande de dérogation mineure afin de permettre aux demandeurs de revoir leur projet;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure initiale consistait à autoriser un lot partiellement enclavé en zone agricole d'une largeur 5.79 mètres, pour autoriser deux lots partiellement enclavés de formes irrégulières et pour permettre de réduire la marge de recul arrière à 4.57 mètres pour une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un nouveau projet d'implantation et que la demande de dérogation mineure sera pour autoriser un lot partiellement enclavé en zone agricole d'une largeur de 5.79 m alors que la norme est de 18 mètres minimum et pour permettre deux lots partiellement enclavés de formes irrégulières dans le périmètre d'urbanisation alors que le Règlement de lotissement en vigueur précise qu'un nouveau lot doit être loti selon une forme rectangulaire régulière dont les lignes de terrain sont droites, rectilignes et non brisées;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 12 mars 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudier en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007, du Règlement de lotissement numéro 591-2007 et du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE les parcelles de terrains visées par la présente demande de dérogation mineure seront retirées du périmètre du noyau villageois;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis de lotissement numéro 2018-008 et la demande de dérogation mineure numéro 2018-053 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité

*Le conseiller no 5, André Sévigny, s'abstient de vote pour cette résolution pour lien familial.*

---

#### **PIIA AFFICHAGE ET PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 324, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes pour la propriété située au 324, rue Laurier;

- Demande de permis numéro 2019-066 pour l'installation d'une enseigne murale pour un nouvel usage du Club de cheerleading de Lotbinière.
- Demande de permis numéro 2019-071 pour l'installation d'une clôture afin de délimiter une aire d'entreposage extérieure pour un nouvel usage de vente au détail d'automobile.

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéro 2019-066 et 2019-071 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **PIIA AFFICHAGE – 340, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-076 pour la propriété située au 340, rue Laurier pour l'installation d'une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-076 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

#### **ASSURANCES - PROFESSEURE POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

ATTENDU QUE le service des loisirs et des sports de la Municipalité de Saint-Apollinaire retient les services de Madame Aline Falardeau à titre de professeure de yoga pour la session de printemps, pour une durée de 10 semaines (19 mars au 21 mai 2019), à raison de 1 h 30 par semaine, au taux de 100 \$ du cours;

ATTENDU QUE madame Falardeau est travailleuse autonome, elle sera responsable de ses obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter madame Falardeau à titre d'assurée additionnelle exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

---

#### **EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE Madame Angela Aubin Bergeron a remis sa démission comme préposée au centre Multifonctionnel;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme préposée à l'accueil et à l'entretien du centre Multifonctionnel, Madame Mariane Giguère.

L'horaire est variable, soir et fin de semaine, selon les besoins, et le salaire est rétroactif à la première journée de travail, soit le 13 mars 2019.

L'employée sera syndiquée après 90 jours comme prévu dans la convention collective en vigueur.

Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

D'autoriser le directeur du service des loisirs à signer un contrat de travail pour Mariane Giguère.

Adopté à l'unanimité

---

#### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES 2018 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU la réception du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 22 mars 2019;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil adopte ledit rapport d'activités annuelles 2018.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles sera mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

ATTENDU QUE le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) nécessite de connaître le nombre d'unités d'occupation et le territoire desservis par la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la Municipalité doit décider si elle souhaite effectuer la collecte partielle des matières putrescibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'informer la MRC de Lotbinière que la collecte des matières putrescibles à la Municipalité de Saint-Apollinaire se fera pour 85 % des unités d'occupation, tel qu'illustrées sur la carte de la MRC reçue le 29 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE 2019**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le pavage 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au pavage pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

#### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements pour une période de 3 ou 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU QU'un programme d'aide financière a été mis en place par le Gouvernement du Québec pour favoriser les déplacements actifs dans les secteurs urbanisés;

ATTENDU QUE ce programme vise entre autres, à diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèles les plus vulnérables comme les cyclistes et les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a débuté en 2016, la mise en œuvre d'un réseau multifonctionnel visant à relier par circuit piétonnier et cyclable les secteurs résidentiels avec les équipements municipaux et les deux écoles primaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire poursuivre la mise en œuvre de ce réseau par le réaménagement de certaines intersections sensibles et souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par le programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la continuité du projet *intersections sensibles du réseau de pistes multifonctionnelles* dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière du ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité.

#### **APPUI FINANCIER POUR LA RÉALISATION DU CAMP D'ÉTÉ SPÉCIALISÉ LÉMERVEIL**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui financier pour la réalisation du camp d'été spécialisé Lémerveil 2019;

ATTENDU QU'un enfant polyhandicapé de Saint-Apollinaire fréquente ce camp d'été spécialisé et bénéficie de leurs services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer au camp d'été spécialisé Lémerveil, un montant de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

#### **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE 2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 862-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 829-2018 POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE BONIFICATION ACCÈSLOGIS QUÉBEC AFIN DE MODIFIER LE MONTANT MAXIMAL DE LA SUBVENTION**

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordera à la Municipalité de Saint-Apollinaire un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 829-2018 le 4 juin 2018;

ATTENDU QUE le programme a pour but exclusif de bonifier le projet AccèsLogis Québec ACL826, soit le projet d'agrandissement phase III de la maison des aînés située sur la rue de l'Église;

ATTENDU QUE le montant maximal de la subvention a été augmenté;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019, par Daniel Laflamme, conseiller n° 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 862-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 864-2019  
DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DU  
CIRCUIT DE MOTOCROSS MX ST-APO POUR LA  
SAISON 2019**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, autorise un locataire à poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer les heures d'ouverture de ce nouveau circuit de motocross MX ST-APO;

ATTENDU QU'une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur est souhaitable;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 864-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 865-2019  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RHSPPPP NO 806-  
2017 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE TENIR  
COMPTE DES NOUVELLES DISPOSITIONS SUR  
LE TABAC ET LE CANNABIS**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière recommandait aux seize municipalités locales en 2016 d'adopter la première version du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) suite aux travaux du comité de travail temporaire pour l'élaboration dudit règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le RHSPPPP no 806-2017 le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE le comité temporaire a élaboré une modification du règlement pour notamment tenir

compte de nouvelles dispositions sur le tabac et le cannabis;

ATTENDU QUE certains changements sont apportés au RHSPPPP à la suite de commentaires ou de problématiques d'application;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 865-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DE LA RUE LAFLAMME  
ET DU PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES  
GÉNÉRATIONS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénierie de la firme SNC-Lavalin, pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Laflamme et du prolongement de l'avenue des Générations;

ATTENDU QUE ces travaux, incluant un bassin de rétention et un sentier piétonnier, ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur « Ultima immobilier inc.» en vertu du règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 3 383 296, 6 116 190, 6 116 292, 6 116 293 et 6 116 294 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant « Ultima immobilier inc.»;

Les rues cédées à la Municipalité pour la somme d'un dollar (1.00 \$) sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

---

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES  
POUR SERVICES PROFESSIONNELS – FEUX DE  
CIRCULATION SUR LA ROUTE 273**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour des services professionnels concernant l'installation de feux de circulation sur la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour des services professionnels concernant l'installation de feux de circulation sur la route 273.

Adopté à l'unanimité.

---

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES  
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE  
MULTIFONCTIONNELLE SUR LA ROUTE 273**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure de la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle en bordure de la route 273.

Adopté à l'unanimité.

---

**OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER  
DE L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR**

ATTENDU QUE madame Lise Martineau et monsieur Jonathan Côté, préposés à l'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur, mettront fin à leur contrat à compter du 30 avril prochain;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, dont voici les résultats :

Nom de la compagnie	2019 prix à l'heure	2020 prix à l'heure
Gestion Servi-Plus (Chantal Gagnon)	1400 \$/mois 20 \$/h	1400 \$/mois 20 \$/h
Entretien Pam-Net	2000 \$/mois 28 \$/h	2000 \$/mois 28 \$/h
Entreprises Crolin inc.	3461.50 \$/mois 28 \$/h	3548.30 \$/mois 29 \$/h

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager pour les édifices de l'hôtel de ville et place Francoeur au plus bas soumissionnaire, soit Gestion Servi-Plus, au prix mentionné ci-dessus plus taxes.

Le contrat est en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 décembre 2020.

Le contrat est renouvelable au gré de la Municipalité et de l'entrepreneur, pour une période de 12 mois additionnels à l'échéance.

Adopté à l'unanimité

# PROGRAMMATION VÉLO ÉTÉ 2019

## UNE INVITATION DU **COMITÉ PLEIN AIR DE LOTBINIÈRE**

**Les sorties de vélo sont GRATUITES.**

**Co-voiturage possible**, contactez un membre du comité plein air (voir liste au bas du tableau).

**La vitesse moyenne est de 15 à 18 km/h. Les vélos avec assistance sont acceptés.**

**IMPORTANT :**

- S'assurer que son vélo soit en bonne condition. Pas de service de réparation lors des sorties, dépannage seulement
- Apporter un tube de rechange et clés en cas de crevaison (obligatoire). Apporter de l'eau et des collations. Porter un casque de vélo
- S'engager à respecter les consignes de sécurité émises par les responsables de la sortie.
- Aviser l'accompagnateur de tout problème médical qui mérite d'être connu (diabète, allergie, etc.)

		Date	Activité /Description
Mai	22	<b>Issoudun ⇄ St-Nicolas</b> ( $\pm$ 60 km) Départ : 9h30 Église d'Issoudun. Dîner à la fromagerie Victoria à St-Nicolas ou lunch.	
	29	<b>St-Henri ou St-Anselme ⇄ St-Malachie</b> ( $\pm$ 69km, selon le point de départ) Départ: 9h30 (de St-Henri) ou 10h, Église de St-Anselme. Dîner au resto ou lunch.	
Juin	5	<b>St-Agapit ⇄ Lyster</b> sur la Route Verte (52 km) Départ : 9h30 gare de St-Agapit. Dîner au resto à Lyster ou apportez lunch.	
	12	<b>Boul. Champlain ⇄ Chutes Montmorency sur piste cyclable</b> ( $\pm$ 50 km) Départ : 9h30 du stationnement du Quai des Cageux, Boulevard Champlain, <b>SVP utiliser le stationnement du haut (P2)</b> . Apportez votre lunch.	
	19	<b>Scott ou Ste-Marie ⇄ St-Joseph de BCE.</b> ( $\pm$ 60 km, selon le point de départ) Départ : 9h30, Église de Scott. ou 10h30 Salle de quilles à Ste-Marie Dîner au resto ou apportez votre lunch.	
	26	<b>St-Gilles ⇄ St-Patrice ⇄ Ste-Agathe</b> ( $\pm$ 50 km) Départ : 9h30, aréna de St-Gilles. Dîner au resto ou lunch.	
	3	<b>Circuit de la Côte de Lotbinière</b> ( $\pm$ 55 km) Départ : 9h30, bureau de la MRC au 6375, rue Garneau, Ste-Croix (près de l'aréna). Dîner au resto ou apportez votre lunch.	
Juillet	10	<b>Dosquet ⇄ St-Rédempteur</b> ( $\pm$ 70 km, selon le point de départ) sur la Route Verte Départ : 9h de la halte de Dosquet. ou 10h de la gare de St-Agapit. Dîner au resto ou apportez votre lunch.	
	15	<b>SORTIE EN SOIRÉE: Halte de Dosquet ⇄ Club de golf de Plessisville</b> ( $\pm$ 55 km, selon le point de départ) Départ : 15h halte de Dosquet ou 16h gare de Lyster. Souper au club de golf de Plessisville .	
	17	<b>St-Apollinaire ⇄ St-Antoine</b> ( $\pm$ 50 km) Départ : 9h30, stationnement situé au <b>481, route 273 nord</b> à St-Apollinaire (sur votre gauche, un peu après Couche-Tard/Mac Donald, en direction de St-Antoine). Dîner à St-Antoine, casse-croûte ou apportez votre lunch.	
	24	<b>St-Malachie ⇄ Armagh</b> ( $\pm$ 70 km) Départ : 9h30, stationnement de la piste cyclable, avenue Principale Dîner au resto ou apportez votre lunch.	
	31	<b>Princeville ⇄ Warwick</b> ( $\pm$ 55 km) Départ : 9h30, Église de Princeville. Dîner au restaurant Chez Mike ou apportez votre lunch.	
		<b>Membres du comité plein air :</b>	
André Bilodeau : <b>888-3266</b> / Nicole Côté : <b>888-4902</b> / Ginette Dion : <b>596-2137</b> / André Dubé : <b>839-9087</b> / Albert Laflamme : <b>599-2405</b> / Micheline Martineau : <b>599-2334</b> / André Moore : <b>888-3449</b> / Claudette Olivier : <b>728-2638</b> / Guy Paquet : <b>728-0235</b> / Bertrand Rancourt : <b>401-0977</b> / Jacques Rousseau : <b>728-3272</b> / Pierrette Therrien : <b>728-3317</b> / André Vaillancourt : <b>599-2903</b> / Gaétan Bergeron : <b>418 881-2740</b>			

# LA FABULEUSE HISTOIRE D'UN ROYAUME



PM : Départ de votre localité en direction du Saguenay-Lac-St-Jean. Découvrez la nature profonde du fjord au **Musée du Fjord**.

En soirée, assistez au spectacle à grand déploiement **La Fabuleuse Histoire d'un Royaume** présenté pour la 32<sup>e</sup> année au Théâtre du Palais Municipal.

LE SAMEDI 6 JUILLET 2019

COÛT : 169 \$ par personne incluant :

- Transport en autocar de luxe
- 1 repas
- Services d'un guide accompagnateur
- Activités au programme
- Taxes et frais de services

Pour information et réservation :  
Monique Defoy 418 881-3121

## Économie d'eau: un geste à la fois

Gardez un pichet d'eau au réfrigérateur. Cela vous évitera de laisser couler le robinet pour obtenir de l'eau froide.



Cessez d'utiliser la toilette comme une poubelle.



Fermez le robinet pendant que vous lavez la vaisselle. Ne l'ouvrez que pour rincer.



Arrosez fleurs et gazon le matin plutôt que le soir, car un sol frais absorbe mieux l'eau.



Limitez vos douches à cinq minutes ou moins, et fermez l'eau pendant que vous vous savonnez. Pour un bain, ne remplissez la baignoire qu'au quart.



Lavez votre voiture à l'aide d'un seau d'eau et d'une éponge. Vous économiserez quelque 300 litres d'eau !



Fermez le robinet pendant que vous vous brossez les dents.



Source : Environnement Canada et Équiterre.

Un geste simple pour préserver nos trottoirs et espaces verts

1



On met la main dans un sac plastique et on le retourne, ...

2



... on attrape l'heureuse création de son chien ...

3



... et on jette le tout dans la poubelle la plus proche.

Facile !



**GALA**  
**JeunExcellence**  
**Lotbinière**

VENDREDI 24 MAI 2019  
COMPLEXE DES SEIGNEURIES, SAINT-AGAPIT  
RÉSERVATION AU 418 888-8855

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS

## MAI

Merc. 22	Conférence à la bibliothèque à 19 h
Jeudi 23	Pétanque à tous les jeudis à 19 h au terrain des loisirs
Vend. 24	Gala JeunExcellence au complexe des Seigneuries à 18 h
Sam. 25	Distribution gratuite de plans d'arbres au centre Multifonctionnel, de 9 h à midi
Dim. 26	Marche pour les chiens-guides. Départ à 10 h 30 du parc canin
Mardi 28	Café-tricot au centre Multifonctionnel à 18 h 30
Vend. 31	2 <sup>e</sup> versement des taxes municipales

## JUIN

Sam. 1 <sup>er</sup>	Relais pour la vie au terrain des loisirs
Lundi 3	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30 à la salle du conseil
Merc. 5	Réunion du Cercle de Fermières à la salle du conseil à 19 h
Vend. 7	Début de l'horaire d'été bureau municipal et bureau de la SAAQ
Sam. 8	Ouverture de L'Entraide de 10 h à 16 h
Mardi 11	Journée mondiale du tricot. Sur le parvis de l'Église ou au centre Multifonctionnel si pluie
Sam. 15	Course des 4-Vents, de 8 h à midi
Lundi 24	Bureaux municipal et de la SAAQ fermés pour la St-Jean
Jeudi 27	Bingo annuel des Fermières à la salle des Lions de Laurier/St-Flavien

## Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle  
St-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
222	Lorraine Rousseau, secrétaire administrative
223	Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Renseignements service des incendies : 418 808-9410

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Horaire d'été (à compter du 7 juin) : vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

[www.st-apollinaire.com](http://www.st-apollinaire.com)



Mandataire de la Société de l'assurance automobile

Québec



## Téléphone SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi et mercredi de 8 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 20 h Vendredi (horaire d'été) : 8 h 30 à 15 h

[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

## Téléphone Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : ..... 9 h 30 à 12 h

Mardi : ..... 16 h à 21 h

Mercredi : ..... 9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h

Jeudi : ..... 16 h à 21 h

Samedi : ..... 9 h 30 à 12 h

Lundi et vendredi : ..... FERMÉ



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

### MAI

Merc. 22	Conférence à la bibliothèque à 19 h
Jeudi 23	Pétanque à tous les jeudis à 19 h au terrain des loisirs
Vend. 24	Gala JeunExcellence au complexe des Seigneuries à 18 h
Sam. 25	Distribution gratuite de plans d'arbres au centre Multifonctionnel, de 9 h à midi
Dim. 26	Marche pour les chiens-guides. Départ à 10 h 30 du parc canin
Mardi 28	Café-tricot au centre Multifonctionnel à 18 h 30
Vend. 31	2 <sup>e</sup> versement des taxes municipales

### JUIN

Sam. 1 <sup>er</sup>	Relais pour la vie au terrain des loisirs
Lundi 3	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30 à la salle du conseil
Merc. 5	Réunion du Cercle de Fermières à la salle du conseil à 19 h
Vend. 7	Début de l'horaire d'été bureau municipal et bureau de la SAAQ
Sam. 8	Ouverture de L'Entraide de 10 h à 16 h
Mardi 11	Journée mondiale du tricot. Sur le parvis de l'Église ou au centre Multifonctionnel si pluie
Sam. 15	Course des 4-Vents, de 8 h à midi
Lundi 24	Bureaux municipal et de la SAAQ fermés pour la St-Jean
Jeudi 27	Bingo annuel des Fermières à la salle des Lions de Laurier/St-Flavien

## Téléphone Centre Multifonctionnel

20, rue Terry-Fox

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Pascale Lemay, adjointe aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

## Téléphone Régie intermunicipale

Tél. : 418 881-3996, poste 239

Pascale Lemay





# Une entreprise de chez nous!



**Grande variété de crèmes glacées et plusieurs spécialités maison.**

#### **NOS SPÉCIALITÉS :**

**Trempage : une variété infinie de trempages.**

**Molle aux fruits : délicieux mélange de crème glacée et de fruits au choix.**

**Ouvert du lundi au dimanche. Pour les heures, consulter notre page Facebook!**

# Bienvenue!

346-B, route 273  
Saint-Apollinaire  
Tél. : 418 433-4303

[laboiteacreme@hotmail.com](mailto:laboiteacreme@hotmail.com)



**SUIVEZ-NOUS SUR**

